



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4003

Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 9e édition de "BMX Street Station", du 28 au 30 septembre 2018

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4003 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 EUROS A L'ASSOCIATION LA RAGE, POUR L'ORGANISATION DE LA 9E EDITION DE "BMX STREET STATION", DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2018 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association La Rage, dont le siège social est situé au 68 rue de Marseille à Lyon 7^e, organise du 28 au 30 septembre 2018, la 9^e édition de la manifestation « BMX Street Station ».

La Rage est une association développant les sports de glisse urbaine et notamment du BMX, en organisant des compétitions sportives.

En 2017, la manifestation s'est déroulée sur cinq sites : le Jardin Aquatique Jean Couty, la place des archives, la place Charles de Gaulle, le square Jussieu et le Bowl de la Guillotière. 210 « riders » venus de la France entière et environ 2 000 spectateurs étaient présents.

Cette 9^e édition se déroulera sur trois jours : le vendredi 28 de 14h00 à 19h00, le samedi 29 de 13h00 à 19h00 et le dimanche 30 septembre de 15h00 à 18h00.

Cette compétition de BMX Freestyle qui existe depuis 2010, sera cette année encore itinérante. En effet, elle offrira la possibilité aux participants venus de France, d'Europe et même aux « riders » internationaux, de découvrir la ville à travers six lieux : la place Pierre Renaudel à Lyon 3^e, les terrains de basket extérieurs et le square situés avenue de Thiers à Lyon 6^e, les marches de la rampe quai Général Sarrail dans le quartier Foch à Lyon 6^e, la place Charles et Christophe Mérieux à Lyon 7^e et enfin, le parvis de la bibliothèque Diderot à Lyon 7^e.

Les objectifs de l'association sont pour cette nouvelle édition :

- de promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais ;
- d'organiser une compétition ouverte aussi bien aux amateurs qu'aux « riders » expérimentés ;
- de faire découvrir la ville tout en participant à un événement fédérateur et dynamique ;
- de participer au développement de la pratique du BMX inscrite dans la culture urbaine d'aujourd'hui.

En 2017, l'association a reçu une subvention de 3 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par délibération n° 2017/3152 du 18 juillet 2017.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 4 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 15 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'association La Rage.

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1- Une subvention de 4 000 euros est allouée à l'association La Rage pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station », du 28 au 30 septembre 2018.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 6574, fonction 415, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT